



## Compte-rendu du Conseil Municipal de Ligny-le-Ribault - Mercredi 9 juin 2021

L' an 2021 et le 9 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Polyvalente sous la présidence de  
DURAND-GABORIT Anne Maire

**Présents :** Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne, LANGUILLE-FLEUREAU Florence, MINIERE-GAUFROY Claire, OLIVIERI-VALOIS Elisabeth, SOULIER Patricia, VALIOT Tatiana, MM : BERTRAND Nicolas, DURANT DES AULNOIS Dominique, FOUGERET Eric, GOUBERT Alex, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc, VAN HILLE Bernard

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VALIOT Tatiana

### **Ordre du jour :**

#### **1/ Ecole :**

- a) Organisation rentrée 2021-2022
- b) Création d'une 5<sup>ème</sup> classe
- c) Installation de la nouvelle grille et le nouveau portillon de l'école
- d) Caisse des écoles =>dissolution

#### **2/ Cimetière**

- a) Acquisition logiciel du cimetière
- b) Règlement du cimetière

#### **3/ Création d'un parking**

#### **4/ Fonds de concours : Dossiers de demandes de subventions**

#### **5/ Etude sécurité : sollicitation Conseil Départemental du Loiret**

#### **6/ Projet colocation seniors**

#### **7/ Tableau des effectifs**

***Le compte rendu de la séance du 27 avril 2021 est validé à l'unanimité***

### **1/ POINT ECOLE**

#### **a) Organisation rentrée 2021-2022 =>**

Compte tenu de l'augmentation des effectifs pour la rentrée prochaine, La commune de Ligny le Ribault à la chance de voir ouvrir pour la rentrée 2021/2022 une 5<sup>ème</sup> classe dans son école maternelle ainsi la composition des classes se fera comme suit :

- Une classe : petite et moyenne section
- Une classe : moyenne et grande section
- Une classe : CP
- Une classe : Ce1 et Ce2
- Une Classe Cm1 et Cm2

Il sera nécessaire de prévoir une ATSEM à temps plein et donc de prolonger le poste de l'ATSEM déjà en place. Deux ATSEM, agents de la commune seront donc dédiés à l'école maternelle. (Mise à jour du tableau des effectifs plus bas)

Une organisation concernant la cantine et le protocole alors en place devra certainement être revue à la rentrée (selon la situation sanitaire et protocole, inconnus à ce jour pour septembre 2021)

#### **b) Création d'une 5<sup>ème</sup> classe Travaux et achat de mobilier et matériel**

Délibération N°2021-019

Afin d'accueillir cette classe, il est nécessaire de réaliser des investissements, la classe étant déjà existante, mais utilisée comme salle de motricité et actuellement pour la cantine (protocole COVID), elle bénéficiera de quelques travaux de rafraichissement et enfin du matériel scolaire devra être acheté, des devis ont été demandés :

Entreprises	Détail des investissements	Montant HT	Montant TTC
Zolpan	Peinture	392.00 €	470.40 €
Manutan/Cyrano	Tables et chaises	1 376.30 €	1 651.56 €
Manutan	Crochets	49.00 €	58.80 €
Manutan	Bancs	1 172.00 €	1 406.40 €
Cyrano	Mobilier divers	1 023.03 €	1 227.64 €
Bricozor	Changement robinetterie	420.00 €	504.00 €
TOTAL		4 432.33 €	5 318.80 €

Les membres du Conseil municipal adoptent ce projet à l'unanimité et autorisent Madame le Maire à signer les dépenses afférentes à cet investissement

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**c) Installation de la nouvelle grille et le nouveau portillon de l'école**

**1/ POINT ECOLE**

► PHOTOS



Présentation des aménagements de l'entrée de l'école suite aux décisions du conseil municipal

**d) Caisses des écoles =>dissolution**

Délibération N°2021-020

Le centre de gestion a souhaité nous informer que chaque année, les collectivités et leurs établissements publics doivent établir un bilan social et le transmettre au centre de gestion. Ce bilan permet de disposer de données sociales précises et actualisées en matière de ressources humaines (effectifs, formation, absentéisme, rémunération, etc.).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'ensemble des bilans sociaux devront être présentés obligatoirement au comité social sous la forme d'un seul document : le **Rapport Social Unique**.

Dans ce cadre le centre de gestion du Loiret souhaite faire le point sur la situation de l'établissement suivant : la **caisse des écoles** de notre commune, qui apparait toujours dans la base de données INSEE des établissements du Loiret sur laquelle le CDG45 s'appuie pour réaliser la campagne des données sociales

**Qu'Est-ce qu'une caisse des écoles ?**

C'est un établissement public communal présidé par le maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degrés dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire), que ce soit dans l'enseignement public ou l'enseignement privé.

Il semblerait que cette caisse des écoles ait existé par le passé pour notre commune., mais celle-ci n'est plus du tout en activité, l'ensemble des fonds dédiés à l'école sont intégrés dans le budget communal général depuis de nombreuses années, facilitant ainsi la gestion. **Il est donc nécessaire de Délibérer sur la dissolution de la caisse des écoles.**

**Au vu de cet exposé Les membres du Conseil municipal adoptent la dissolution de la caisse des écoles**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération N°2021-021

**e) Proposition d'acquisition d'un nouveau logiciel**

La gestion du cimetière est un dossier important, des reprises de concession vont être à envisager. Dans le but d'avoir un outil adapté à nos besoins (création d'un plan actualisé, faciliter les travaux de relevage, les ventes de concessions et toutes les demandes de travaux), des devis ont été demandés :

- Gescime
- Néoscime
- Segilog

Néoscime a répondu après une 3ème relance pour un montant de 18 635,28 €, ils ne reprennent pas nos données déjà stockées et ségilog notre prestataire actuelle ne fait plus évoluer son logiciel. La proposition de Gescime, remplit parfaitement les besoins et s'adapte à l'évolution de la gestion du cimetière

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le choix de cette prestation détaillée ci-après :

Etape projet		Contenu de la prestation	Montant HT
1	GESTION DE PROJET & PARAMETRAGE	Analyse de l'existant et détermination d'une stratégie de reprise des données	INCLUS
		Réunion téléphonique de cadrage et suivi de projet, conseil, paramétrage et personnalisation des listes, utilisateurs et documents	400,00 €
2	REPRISE DES DONNEES	Importation des données du logiciel SEGILOG (depuis un export partiel * format TXT)* <i>Nota : forfait pour la reprise intégrale des données transmises avec garantie de résultat.</i>	2 100,00 €
3	INTEGRATION DE LA CARTOGRAPHIE	A partir de votre plan PDF (1 cimetière et 899 emplacements dont 33 cases columbarium) <i>Nota : il vous appartiendra de nous indiquer votre sectorisation en carrés sur une édition du plan</i>	1 328,00 €
4	INSTALLATION DU LOGICIEL GESCIME	Licence logicielle (base <i>HFSQL</i> Classic, Windev) * Offre réservée aux communes de moins de 2.000 habitants.	<del>1 800,00 €</del> 1 000,00 € *
		Forfait pour l'installation sur le serveur de la mairie par prise en main à distance (licence site)	200,00 €
5	HEBERGEMENT DU PORTAIL CITOYENS <i>site internet</i>	Fourniture du site internet de valorisation de votre site funéraire, GESCIME.NET ( <a href="https://cimetiere.gescime.com/demo-cimetiere-0000H">https://cimetiere.gescime.com/demo-cimetiere-0000H</a> )	INCLUS
6	FORMATION & ASSISTANCE AU DEMARRAGE	Formation de 3 heures réalisée par téléphone avec partage d'écran	375,00 €
7	VEILLE JURIDIQUE HOTLINE	Assistance juridique assurée par notre juriste Hotline fonctionnelle : prise en charge directe	INCLUS au contrat de services GESCIME
Bon pour accord, Ligny-le-Ribault, le ...../...../..... Nom, fonction, cachet et signature		TOTAL HT	5 403,00 €
		TVA (20%)	1 080,60 €
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 483,60 €</b>

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**f) Règlement intérieur du cimetière**

La commission cimetière a travaillé sur les nouveaux tarifs du cimetière et donc le règlement intérieur.

Délibération N°2021-022

Une présentation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est faite

Concession		Cavurne		Columbarium		Jardin du Souvenir
15 ans	150 €	15 ans	500 €	15 ans	500 €	80€ (plaque achetée par la commune)
30 ans	300 €	30 ans	800 €	30 ans	800 €	
50 ans	600 €	50 ans	1 100 €	50 ans	1 000 €	
Taxe d'inhumation, dépôt d'urne ou dispersion : 100€						

Enfin il est précisé que suite à la suppression au 1er janvier 2021 de la taxe d'inhumation. La commission cimetière propose de nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2021

Concession		Cavurne		Columbarium		Jardin du Souvenir
15 ans	160 €	15 ans	520 €	15 ans	500 €	100 € (plaque achetée par la commune)
30 ans	320 €	30 ans	830 €	30 ans	800 €	
50 ans	630 €	50 ans	1 150 €	50 ans	1 150 €	

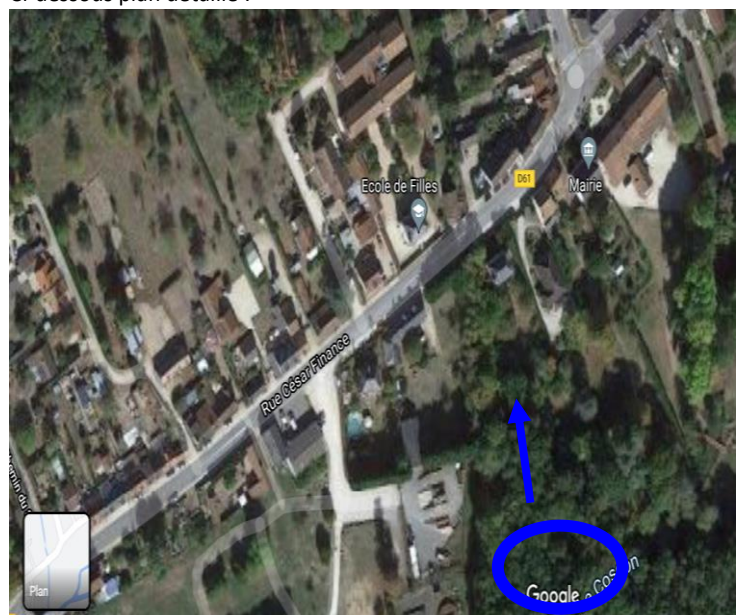
Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité es tarifs et autorisent la modification du règlement intérieur.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**4/ Création d'un parking => Pré communal**

Lors de la création de la nouvelle station d'épuration un espace de plus de 1 000 m2 s'est libéré à l'entrée du pré communal. Nous souhaitons vous proposer l'aménagement d'un parking à cet endroit et de tenter ainsi de mieux canaliser le stationnement aux abords de l'école.

Ci-dessous plan détaillé :



Afin de proposer un aménagement de parking, différents devis ont été demandés :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Exeau	21 700 €	26 040 €
Sologne entretien	19 797 €	23 257 €
LEGOUT	?	?
PASTEUR	?	?

Les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité ce projet et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à ce projet et de valider le devis le mieux disant

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**4/ Fonds de concours : Dossiers de demandes de subventions**

Lors du conseil communautaire du 4 mai a été actée l'augmentation des fonds de concours en y intégrant une partie l'enveloppe du Volet 2 - Investissement d'Intérêt supra communal du conseil départemental.

Pour la commune de Ligny le Ribault une enveloppe de 40 000 € est donc attribuée soit 10 000 € supplémentaires ;

Afin de solliciter les subventions il est nécessaire de prendre les délibérations ci-dessous :

**DOSSIER N° 1 : Aménagement et investissements nécessaire à la création d'une 5ème classe pour la rentrée 2021-2022**

Délibération N°2021-023

Vu la décision de la Communauté de Communes de mettre en place à nouveau, pour l'année 2021, un fonds de concours, à destination des communes de son périmètre visant à réaliser des opérations d'investissement.

***Vu la présentation du projet d'investissements nécessaire à la création d'une 5ème classe***

Il est proposé donc aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le fond de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé de 4 432 €HT **pour une subvention à hauteur de 50 % soit 2 216 € de subvention.**

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le projet **d'aménagement et d'investissements nécessaire à la création d'une 5ème classe pour la rentrée 2021-2022** et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à ce projet.

**DOSSIER N° 2: Acquisition d'un logiciel pour le cimetière**

Délibération N°2021-024

Vu la décision de la Communauté de Communes de mettre en place à nouveau, pour l'année 2021, un fonds de concours, à destination des communes de son périmètre visant à réaliser des opérations d'investissement.

***Vu la présentation du projet d'acquisition d'un logiciel pour le cimetière***

Madame le Maire propose de présenter cette dépense dans le cadre de l'appel à projet du fonds de concours.

Il est proposé donc aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le fond de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé de 5 403 €HT **pour une subvention à hauteur de 50 % soit 2 701 € de subvention.**

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le projet **d'acquisition d'un logiciel pour le cimetière** et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à ce projet.

**DOSSIER N°3 : Aménagement d'un parking**

Délibération N°2021-025

Vu la décision de la Communauté de Communes de mettre en place à nouveau, pour l'année 2021, un fonds de concours, à destination des communes de son périmètre visant à réaliser des opérations d'investissement.

***Vu la présentation du projet d'aménagement d'un parking au nouveau de la station d'épuration***

Madame le Maire propose de faire des demandes de devis afin de réaliser cet achat et de présenter cette dépense dans le cadre de l'appel à projet du fonds de concours.

Madame le Maire propose de présenter cette dépense dans le cadre de l'appel à projet du fonds de concours.

Il est proposé donc aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le fond de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé de 20 000 € HT **pour une subvention à hauteur de 50 % soit 10 000 € de subvention.**

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le projet **d'aménagement d'un parking** et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à ce projet.

	TOTAL Sollicité	Coût total HT	Subvention sollicitée
1	Aménagement et investissements nécessaire à la création d'une 5ème classe	4 432 €	2 216 €
2	Acquisition d'un logiciel pour le cimetière	5 403 €	2 700 €
3	Aménagement d'un parking au niveau de la station d'épuration	21 700 €	10 850 €
	TOTAL		15 766 €

## 5/ Etude sécurité : sollicitation département du Loiret

Délibération N°2021-026

Pour faire suite à la présentation (en commission travaux – avril 2021 et en commission générale mai 2021) de l'étude de sécurité sur les entrées de la RD61 (La Ferté Saint Aubin et la Ferté Saint Cyr) (diagnostic et propositions) réalisé sur l'année 2020 et reçue en 2021, Il est proposé de réaliser une étude complémentaire sur l'ensemble des entrées de bourg non traitées : Yvoy le Marron, Villeny et Lailly en Val



Dans ce cadre le département du Loiret a été sollicité pour une estimation du coût de la prestation, Il est donc proposé de réaliser cette étude d'un coût de l'ordre de 15 900 € HT (environ 1 200 m de longueur), **dont 7 950 € à la charge de la commune**, 50 % du coût HT est pris en charge par le Département.

Les membres du conseil municipal valident à (modalités à définir) cette proposition et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à ce projet d'étude.

## 6/ Projet colocation seniors

Concernant le projet de colocation seniors présenté lors de la commission générale du 20 mai dernier, Madame le Maire propose de mettre en place une visite d'un site Ages et Vie existant à proximité. Les modalités seront communiquées ultérieurement (retour de la société en cours)

## 7/ Tableau des effectifs

Délibération N°2021-027

Suite la création d'une nouvelle classe en maternelle, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de créer un poste d'ATSEM à temps complet, il est proposé de passer à temps plein annualisé Madame Lacipière Amélie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Enfin suite à la réussite du concours d'agent de maitrise de Monsieur Laurent Dreux, et afin de pouvoir nommer celui-ci sur un poste il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique et de créer un poste d'agent de maitrise.

Année 2020 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur	B	1	35h
Adjoint administratif	C	1	35h
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation	C	1	35h
	C	1	25h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	7	35h
	C	1	31h
	C	1	6h45
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)	C	1	35h
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	

Année 2021 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur	B	1	35h
Adjoint administratif	C	1	35h
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation	C	2	35h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent de Maitrise	C	1	35H
Adjoint technique	C	6	35h
	C	1	31h
	C	1	6h45
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)	C	1	35h
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	

Informations diverses :

Une présentation de l'affiche ainsi que des artistes pour l'exposition estivale est faite par Madame Drupt en charge de l'exposition :



La séance est levée à 21H00

Le Maire, Anne Gaborit,